

INTITULE DU STAGE :

**« GERER ET MAITRISER LE CONTRAT DE
CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE »**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION :

- savoir mettre en place un Contrat de Construction d'une Maison Individuelle (CCMI)
- Maîtriser les fondamentaux nécessaires pour proposer un CCMI à un client
- Savoir organiser, au sein de la coopérative, la gestion du CCMI : proposition du contrat, remplissage du contrat et suivi du contrat
- maîtriser les spécificités du CCMI pour être capable de réagir en toutes circonstances

PREREQUIS :

- être adhérent ou futur adhérent d'une coopérative existante ou récemment créée

PUBLIC VISE : artisans (gérants, adhérents), jeunes coopérateurs

DUREE : 1 jour (7 heures)

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES : diaporama support pédagogique

VALIDATION : Délivrance d'une attestation de stage en fin de formation

A PREVOIR / A NOTER :

- stage intra-coopérative possible

POINTS-CLES

- les éléments juridiques essentiels de la loi du 20 juillet 1990 relative au Contrat de Construction d'une Maison Individuelle
- les points-clés juridiques et techniques pour remplir et maîtriser le CCMI
- articuler le fonctionnement de la coopérative avec les exigences du CCCMI
- être capable d'accompagner et de renseigner le client dans le remplissage et le suivi du CCMI

